Tribunal canadien du commerce extérieur
Canadian International Trade Tribunal

TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Appels

DÉCISION

Appel AP-2022-040

B. Hayward

c.

Présidente de l'Agence des services frontaliers du Canada

Décision et motifs rendus le mardi 5 mars 2024

EU ÉGARD À un appel instruit le 19 octobre 2023 aux termes de l'article 67 de la *Loi sur les douanes*;

ET EU ÉGARD À une décision rendue le 20 février 2023 par la présidente de l'Agence des services frontaliers du Canada, aux termes du paragraphe 60(4) de la *Loi sur les douanes*, concernant une demande de révision.

ENTRE

B. HAYWARD **Appelante**

ET

LA PRÉSIDENTE DE L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA **Intimé**

DÉCISION

L'appel est rejeté.

Randolph W. Heggart

Randolph W. Heggart
Membre présidant

L'exposé des motifs sera publié sur le site Web du Tribunal à une date ultérieure.